



Le bulletin

Le bulletin

N° 67

Janvier 2010



Mot de la Présidente

Je tiens à souhaiter tout d'abord la bienvenue aux nouveaux adhérents et les féliciter pour leur engagement. Je remercie chaleureusement les anciens adhérents pour leur fidélité et la confiance qu'ils témoignent à notre Association. A tous, je souhaite une excellente année universitaire.

Fondée en 1978, l'Association des Etudiants de l'UTA est la seule structure organisée et expérimentée qui représente l'ensemble des étudiants de l'Université Tous Ages auprès du Conseil du Service général de l'UTA. C'est là, la mission première de notre Association : **représenter** tous les Etudiants quelle que soit leur implantation d'origine.

L'Association doit aussi **informer** : c'est sa deuxième mission. Nos adhérents reçoivent donc, au cours de l'année universitaire, trois bulletins qui les renseignent sur la vie et les missions de l'Association mais aussi sur l'Université Tous Ages.

Par ailleurs, de nombreux bénévoles œuvrent, sans compter leur temps, au sein de notre Association pour **offrir aux adhérents des activités culturelles enrichissantes** et appréciées de tous.

Dans ce numéro

pages

Le mot de la Présidente	1 / 2
Visites commentées	3 / 6
Sortie annuelle	7
Arts et Civilisations	8
Elections au Conseil du Service Général de l'UTA	9
Communiqué UTA	11
Charte des Enseignants de l'UTA	11
Charte des responsables d'implantation de l'UTA	12

Bulletin de l'Association des Etudiants de l'UTA

Siège social : Université Lumière 2

Adresse postale : 39 bis, rue de Marseille - 69007 Lyon

*Nous n'avons pas la possibilité d'assurer de permanence téléphonique
Néanmoins, vous pouvez laisser un message
à la Présidente de l'AEUTA au 04 78 23 27 18*

Réalisation et conception :

Odette Aschenbroich, Jacque Hustache, Monique Martinez,
Marie-Claude Prudent, Jacqueline Testa, Robert Vincent.

Directeur de Publication : Nicole Rougerie, Présidente

Dépôt légal : janvier 2010

BU 67 - janvier 2010 - tiré à 1900 exemplaires

ISSN : 1955-1282

L'Assemblée générale de notre Association se tiendra le lundi 1er février 2010.

Dans ce bulletin, vous trouverez la convocation et l'ordre du jour de cette réunion.

L'assemblée générale est un des moments forts de l'Association, au cours duquel vous pouvez, anciens et nouveaux adhérents, participer activement. Vous avez la possibilité de vous exprimer, de faire part de vos suggestions, de vos souhaits, d'échanger des idées avec les autres étudiants.

C'est aussi l'occasion d'un excellent moment de convivialité autour du "Pot de l'amitié".

Nous espérons que vous viendrez nombreux.

Lors de cette assemblée générale, vous aurez à élire les administrateurs qui siégeront au Conseil d'administration -le renouvellement des membres de ce Conseil se faisant par tiers tous les trois ans.

N'hésitez pas à participer à ce vote ou éventuellement à vous faire représenter en donnant une procuration à un autre adhérent.

Concernant le nombre d'adhérents, nous avons constaté une légère baisse des effectifs. Nous essayons d'en comprendre les raisons. Le nombre d'inscriptions à l'UTA par correspondance a beaucoup augmenté. De ce fait, nous n'avons pas de contacts avec ces étudiants, et ceux-ci, ne connaissant pas l'existence et le rôle de l'Association, n'adhèrent pas.

Nous comptons donc sur vous tous, chers adhérents, pour faire connaître l'AEUTA, ses missions et ses activités.

Au printemps 2010, auront lieu les élections des représentants des étudiants qui siégeront pendant quatre ans au Conseil du Service général de l'UTA. Aux dernières élections, en 2006, notre Association a remporté les quatre sièges à pourvoir. N'oubliez pas de voter le moment venu !

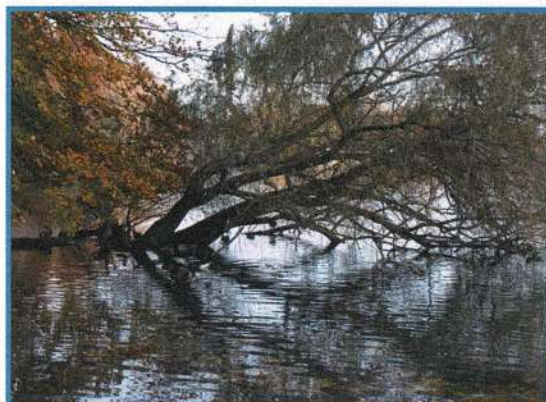
Janvier 2010 : une nouvelle décennie commence !

J'espère que vous avez passé d'agréables fêtes de fin d'année.

A vous tous, chers adhérents et bénévoles actifs, je présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers. Je souhaite que cette année nouvelle soit aussi sereine que possible, que 2010 soit pour vous tous une année riche de découvertes, d'amitiés nouvelles et une réussite sur le plan personnel.

En vous assurant de mon entier dévouement,

Nicole Rougerie



*Le Conseil d'Administration de
l'Association
vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 2010*

Visites commentées

Marie-Thérèse Andrieux - Françoise Bastide - Serge Bercand - Monique Blanc - Claude Cretin
Yvette Doret - Annie Mercier - Alain Risse - Jean-Pierre Salore

PROGRAMME JANVIER 2010

Les dates des visites seront communiquées et affichées sur les lieux lors des permanences d'inscription



Pauline Jaricot

Lorette, la maison de Pauline JARICOT

Durée de la visite : 1 h 30
Groupe de 25 personnes
Participation aux frais : 6 €
Rendez-vous : 13 h 45
42 bis, montée Saint-Barthélemy - 69005 LYON
Début de la visite : 14 h 00



Maison P. Jaricot

Pauline JARICOT : Jeune fille lyonnaise de bonne famille, Pauline a 17 ans quand elle quitte tout pour se consacrer à Dieu. Dotée d'un esprit pratique et d'un fort caractère, elle crée des groupes pour soutenir les missionnaires du monde entier. C'est en reprenant ses idées, que l'œuvre de la Propagation de la Foi est fondée à LYON, le 3 mai 1822. Cent ans après, elle devient la première des Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM). Curiosité, émotion, réflexion venez découvrir la personnalité de Pauline, ses actions et l'actualité de son message.

La maison de LORETTE : Trésor d'histoire et d'architecture

En 1832, Pauline JARICOT achète cette bâtisse ainsi que les jardins environnants. Erigée sur une ancienne voie romaine, la maison bénéficie d'une part d'une situation exceptionnelle à flanc de colline, entre la primatiale Saint-Jean et le plateau de Fourvière et d'autre part d'une vue unique sur Lyon et ses environs. Son grand intérêt architectural et historique a permis son inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH).

Marché de gros LYON-CORBAS (en car)



Durée de la visite : 1 h 30
Groupe de 25 personnes
Participation aux frais : 12 €
Rendez-vous : **06 h 30** - Place Bellecour
(statue de St-Exupéry, côté Saône)
Départ du car : **06 h 45**
Début de la visite : 07 h 30
Retour à Lyon : vers 10 h 00



Visite matinale Que vous ne regretterez pas ...

Plus beau, plus grand, plus moderne, plus accessible le Marché de Gros de Lyon s'offre une nouvelle vitalité en s'implantant à Lyon-Corbas, au cœur du nouveau pôle agroalimentaire lyonnais.

Deuxième Marché de Gros français pour les fruits et légumes, il bénéficie désormais d'un site de 11 ha, à quelques minutes du centre de Lyon, 35 000 m² de locaux d'activité ultramodernes, un bâtiment de 2 700 m² dédié à l'activité de 61 producteurs, et d'une coopérative.

La capitale de la gastronomie fait prévaloir les fruits et légumes. Forte d'une longue tradition fruitière et légumière qui lui a valu d'être la créatrice de quelques variétés qui ont fait ou font encore le bonheur des producteurs, du commerce et des consommateurs, la région lyonnaise se montrait plutôt modeste dans le domaine des fruits et légumes ces dernières années. L'ouverture du Marché de Gros de Lyon-Corbas, en janvier 2009, après une longue gestation, vient sceller son véritable renouveau : désormais ce marché, totalement pionnier dans sa configuration et sa gestion, constitue une véritable vitrine tant en amont qu'en aval de la filière.

Quelques chiffres : Le Marché de Gros de Lyon-Corbas, c'est :

- ✓ 300 000 tonnes de fruits et légumes traitées annuellement,
- ✓ 21 grossistes et 61 producteurs,
- ✓ 400 salariées,
- ✓ 1500 clients nationaux et internationaux,
- ✓ Un chiffre d'affaires estimé à 300 millions d'euros.

Les Aqueducs Romains de Lyon



Durée de la visite : 2 h 30

Groupe de 50 personnes divisé en deux groupes de 25 personnes

Participation aux frais : 15 €

Rendez-vous : 13 h 00 Place Bellecour

(statue de St-Exupéry, côté Saône)

Départ du car : 13 h 15

Début de la visite : 14 h 00

Retour : 17 h 30 / 18 h 00



Quel est le point commun entre la périphérie de Rome et celle de Lyon ? Leurs aqueducs bien sûr ! Le Lyonnais a la chance de posséder sur son territoire de nombreux vestiges des 4 aqueducs construits pour alimenter Lugdunum en eau, soit plus de 200 km de canalisations !

Cette visite vous permettra de découvrir 3 sites parmi les plus remarquables et les plus accessibles autour de Lyon :

1/- MORNANT - Site du Mornantet

Grand intérêt pédagogique du site qui regroupe plusieurs constructions : pont-canal, sections enterrées de l'aqueduc avec regard de visite.

2/- CHAPONOST - Site du Plat de l'Air

Les 72 arches encore en élévation (sur un total de 92 à l'origine), conduisent au réservoir de chasse et au rampant du siphon de Beaunant (vallée de l'Yzeron). C'est le monument le plus spectaculaire de la campagne lyonnaise. Les arches constituent l'une des plus belles perspectives qui font la célébrité des aqueducs romains de Lyon.

3/- BEAUNANT - Pont-siphon

Il est à la fois l'un des plus grands monuments du legs de Lugdunum et le premier à avoir été classé Monument Historique en 1875.

GADAGNE, Histoire(s) et Renaissance



Durée de la visite : 2 h 00

Groupe de 25 personnes

Participation aux frais : 7 € (+ 4 € / pers. à régler directement au musée : merci de prévoir l'appoint) *

Rendez-vous : 14 h 15 devant le Musée Gadagne - 1, place du Petit Collège - 69005 LYON

Début de la visite : 14 h 30



*** Concernant les tarifs des entrées aux musées Gadagne et des Beaux-Arts de Lyon, des informations vous seront communiquées lors des inscriptions afin de savoir si vous pouvez bénéficier de réduction ou même de gratuité.**

Un nom célèbre : Gadagne.

Une longue attente : 10 ans pour voir notre musée d'histoire ouvert à nouveau au public. (Re)découvrons maintenant cet ensemble architectural qui a retrouvé un éclat longtemps perdu, laissons-nous conter l'histoire de sa restauration et parcourons ensemble les salles qui nous racontent l'histoire de Lyon**.

**** Si vous le souhaitez, en fin de visite, vous pourrez retrouver plus longuement Guignol et ses amis dans les salles du musée des marionnettes du monde (attention visite libre).**

Le Goût de l'Orient (Musée des Beaux-Arts de Lyon)

Durée de la visite : 2 h 00

Groupe de 25 personnes

Participation aux frais : 7 €

(+ 4 €/ pers. à régler directement au musée - Merci de prévoir l'appoint)

Rendez-vous : 13 h 45 à l'accueil du Musée des Beaux-Arts de Lyon -

20, place des Terreaux - 69001 LYON

Début de la visite : 14 h 00



Escale au musée des Beaux-Arts en route pour l'Orient... Des collections d'antiquités en passant par les objets d'art ou encore des peintures, venez vous évader et découvrir la fascination que ces destinations ont eue sur les artistes et leur traduction dans les arts.

Saveurs Lyonnaises



Durée de la visite : 2 h 00

Groupe de 20 personnes

Participation aux frais : 15 € (visite 8 € + dégustation payante 7 €)

Rendez-vous : 14 h 15 place Louis Pradel - 69001 LYON (devant la fontaine monumentale)

Début de la visite : 14 h 30

"Je ne connais qu'une chose que l'on fasse très bien à Lyon, on y mange admirablement...". Si Stendhal, de passage à Lyon en 1837, rendit hommage à notre ville pour sa cuisine, c'est qu'il avait de bonnes raisons !

Parcourons donc ensemble les rues du 1er arrondissement pour se souvenir de nos "Mères", évoquer nos chefs, passer devant nos "cani et bouchons", et pourquoi pas échanger nos recettes avant de finir par un moment convivial autour d'une dégustation de produits reflétant les traditions de notre région.

Saint-Priest à l'Heure Verte - Balade du Grand Lyon



Durée de la visite : 2 h 30

Groupe de 25 personnes

Participation aux frais : 8 €

Rendez-vous : 13 h 45

Tram T2 - Direction St-Priest Bel-Air - Arrêt Parc technologique de St-Priest

Début de la visite : 14 h 00

Se munir d'un titre de transport.

Conseil : Ticket TCL "1 Jour" (4,50 €) valable toute la journée sur tout le réseau (Bus-Métro-Tram).



Pour info : prévoir des chaussures de marche.

Découverte du Parc technologique de Lyon - St-Priest voué aux technologies de pointe et au développement durable.

Vitrine des grandes entreprises qui y possèdent leur centre de recherche ou Siège. Conception du terrain accueillant ces entreprises : grands espaces plantés, occupation au sol du bâti très contrôlé. Parti pris très environnemental avec création de lacs pour récupérer les eaux de pluies. Marche à travers une forêt pour comprendre ce que l'on fait ensuite de ces eaux. Procédé d'épuration.

Puis on reprend le T2 pour un arrêt : Les Hauts de Feuilley qui offrent une palette variée des nouveaux types d'habitat où développement durable, économie d'énergie s'invitent dans la vie quotidienne de la maison avec une grande qualité architecturale Voyage bucolique à l'est du Grand-Lyon sur un thème plus que d'actualité.

**En accord avec l'implantation de Rillieux, nous sommes dans l'obligation, de supprimer les inscriptions aux Visites Commentées de l'A.E.U.T.A. dans cette implantation.
Nous le regrettons vivement.**

LIEUX ET DATES D'INSCRIPTION DES VISITES COMMENTEES

(Les dates des visites seront affichées sur les lieux d'inscription)

JANVIER 2010

DATES	HEURES	LIEUX
Vendredi 08 Janvier 2010	10 h 00 à 12 h	VAISE - Espace Jean Couty 56 rue Sergent Berthet - 69009 LYON
Vendredi 08 Janvier 2010	13 h 30 à 17 h 30	MAISON DES SOCIETES SAVANTES 39 bis rue de Marseille - 69007 LYON
Lundi 11 janvier 2010	9 h 00 à 12 h 00	MAISON DES SOCIETES SAVANTES 39 bis rue de Marseille - 69007 LYON
Mardi 12 Janvier 2010	9 h 00 à 12 h 00	MAISON DES SOCIETES SAVANTES 39 bis rue de Marseille - 69007 LYON
Mercredi 13 Janvier 2010	9 h 00 à 11 h 30	ST-GENIS-LAVAL Salle SALISTE (à côté de la Médiathèque) 45 av. Clémenceau
Jeudi 14 Janvier 2010	10 h 00 à 12 h 00	DECINES - Maison des Sociétés 5 rue Antoine Lumière (près de l'église)

OBSERVATIONS :

- * Les enfants ne peuvent pas être admis aux visites ;
- * Chaque étudiant doit remplir une fiche individuelle ;
- * Paiement par chèque avec présentation des cartes UTA et AEUTA ;
- * Un billet n'est valable que pour la date qu'il porte ;
- * Aucun remboursement ne peut être envisagé ;
- * AVOIR (valable pour la prochaine session) :
 - Visite annulée par l'AEUTA et si les dates de remplacement proposées ne conviennent pas,
 - Grève entraînant la paralysie totale du réseau urbain ;
- * Si vous souhaitez établir un compte rendu pour une visite, nous le recevrons avec plaisir.
Veuillez l'adresser à l'équipe des Visites Commentées.
- * Pour tout renseignement, écrivez-nous en indiquant votre numéro de téléphone, vos numéros de carte UTA et AEUTA, (joignez une enveloppe timbrée pour la réponse). Adressez le tout à :

AEUTA Visites Commentées - 39 bis, rue de Marseille - 69007 Lyon

Conditions d'inscriptions des invités (non inscrits UTA, AEUTA)

- * 1 seul invité par étudiant ;
- * Carte d'invité : 5 € par visite en plus de la participation aux frais de visite.

Sortie annuelle 2009

Robert Babolat, Serge Bercand, René Chapelle, Lina Morazzini

L'ART ET L'HISTOIRE DU FOREZ

Pas besoin d'aller bien loin pour se plonger dans de grands moments de notre histoire.

Nous allons commencer par la technique, celle du verre soufflé avec tout le savoir faire des industriels-artisans de la verrerie de St Just.

La visite débute par le café-croissant. Ensuite, il faut s'équiper de casques de protection contre d'éventuels éclatements du verre.

Il faut fondre le verre, le manipuler, le "souffler" et c'est tout un art pour aboutir à de magnifiques productions qui ornent châteaux, monuments, églises et cathédrales. Depuis près de deux cents ans, ces œuvres artistiques sont connues et appréciées du monde entier, y compris à la Maison Blanche !!!



La matinée se poursuit avec la visite d'un château dont les quatre tours dominent les gorges de la Loire et leurs très beaux paysages. Notre guide nous conduit dans ce château habilement restauré, sur un site qui a connu successivement nos ancêtres les Gaulois, la construction, la destruction et la réhabilitation. Ce bâtiment est un témoin du passé et un vestige médiéval.

Puis, le bourg de Chambles nous attend sur son promontoire.

Là, on note encore une présence gauloise attestée par les fouilles archéologiques. Nous sommes ici aussi à la rencontre de l'histoire médiévale. Fondée par l'abbaye de l'Ile Barbe, repris par l'abbaye de Conques, mais rapidement désaffecté, le site a

connu des moments de vie et d'abandon au XIV^e siècle pour être aujourd'hui un site panoramique touristique. De magnifiques paysages nous sont offerts, bien que dissimulés par une brume persistante.

Puis arrive le moment tant attendu de la journée : le repas au restaurant de la "Closerie de la Tour" de St Galmier. Le choix est excellent : accueil, ambiance, mets, boissons et service, rien ne manque.

La journée n'est pas terminée. Dès la fin du repas, nous partons pour St Romain le Puy et son prieuré, perché sur son pic, il évoque toute l'ardeur et la ferveur du Moyen-Age. C'est encore l'histoire qui habite ce lieu avec une fonction funéraire antérieure au culte chrétien et une activité renouvelée à l'époque gallo-romaine. Nous traversons les siècles : l'antiquité avec les sépultures de la crypte, le Haut-Moyen-Age avec sa salle centrale, puis le sanctuaire du VIII^e siècle et la nef en vaisseau rectangulaire. L'édifice subira un nouvel agrandissement à l'époque romane dans la partie Est avec sa grande abside et ses deux absidioles.



Au XV^e siècle l'église est à nouveau réaménagée : portail gothique, poutre de gloire aux armes des seigneurs de Bouthéon, chapelle gothique. Accordons un regard particulier aux magnifiques fresques et peintures qui jalonnent l'histoire locale et religieuse du XII^e au XV^e siècle. N'omettons pas les nombreuses sculptures qui ornent les chapiteaux avec leurs symboles aquatiques et aériens, les entrelacs, les têtes de béliers, autant de témoins de l'évolution de ce site remarquable, protégé par l'association culturelle ALDEBERTUS.

Notre périple se poursuit et nous nous dirigeons vers Montbrison.

La ville de Montbrison évoque pour moi le musée de la Poupée (GéGé) dans le parc Allard, mais en fait c'est une tout autre vision qui nous est offerte par ce parcours.

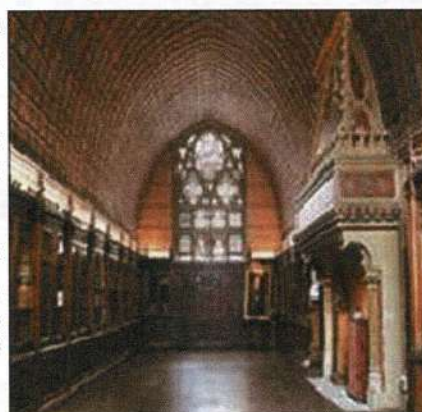
Du haut de la ville, nous bénéficions d'un très beau panorama qui nous fait découvrir Montbrison.

Avant, nous sommes accueillis dans la salle héraldique de la Diana où nous pouvons admirer son magnifique plafond orné de milliers de blasons.



Nous poursuivons par la collégiale (dont j'ai extrait la sculpture de la chaire).

Dans les rues de Montbrison nous admirons des maisons à colombages, des couvents, des hôtels particuliers, parcours entrecoupé par la visite de la brasserie et de ses fresques.



Mais, il est grand temps de rentrer !

Le chauffeur nous attend impatiemment. Nous remercions les organisateurs, le guide et tous ceux qui ont participé à la réussite d'une journée passionnante.

Ce genre de journée peut vous donner des idées pour de nouvelles visites individuelles, avec une dégustation de la fourme de Montbrison, par exemple ...

Nous remercions J. DEJOUX pour la rédaction de son compte rendu et ainsi mémoriser cette belle journée.



Arts et Civilisations

Jacqueline Testa - Michel Rubellin

BULGARIE-ROUMANIE

L'an passé, les étudiants avaient retenu l'Allemagne comme thème d'étude.

En 2009-2010, les 91 inscrits suivront le cycle : "Bulgarie-Roumanie" assuré par 11 professeurs différents (chacun dans leur spécialité).

Au cours des 20 conférences prévues : la géographie, l'histoire, la géopolitique, l'art, les traditions seront abordés pour nous permettre de mieux connaître ces deux pays membres de l'Union Européenne depuis janvier 2007.

Un voyage en Bulgarie du 26 mai au 4 juin viendra clore agréablement ces mois d'étude.

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UNIVERSITE TOUS AGES " UTA "

POURQUOI UN VOTE ?

L'UTA est un Service Général de l'Université Lumière Lyon 2 et, à ce titre, est dotée d'un Conseil de 18 membres dont 10 membres élus. **Parmi ces membres élus, 4 sièges sont réservés aux Etudiants de l'UTA. Les Etudiants de l'UTA sont ainsi officiellement représentés** au sein du Conseil de l'UTA.

Rôle du Conseil de l'UTA :

- Il se prononce sur les grandes orientations du service.
- Il est chargé d'adopter le budget initial du service général de l'UTA. Par conséquent, c'est lui qui vote le montant des droits d'inscription.
- Il se réunit au moins 2 fois par an.
- Le mandat des élus est de 4 ans.

Le mandat des membres élus actuels venant à expiration, de nouvelles élections auront lieu **le lundi 22 mars 2010**.

Tous les étudiants à l'UTA inscrits à la date des élections sont électeurs.

POUR QUI VOTER ?

L'Association des Etudiants de l'UTA est, à ce jour, la seule structure associative ayant vocation à représenter tous les Etudiants.

Depuis 32 ans, l'Association des Etudiants de l'UTA est la seule qui représente tout le territoire de l'UTA, elle est régulièrement consultée par la Direction de l'UTA, participe aux groupes de travail initiés par l'UTA, elle est invitée aux réunions avec les responsables d'Implantations, d'Amphis...

Le Bulletin, édité par l'Association 3 fois par an, **donne des informations sur l'UTA en cours d'année.**

Comme le prévoit ses statuts, la mission première de l'Association des Etudiants de l'UTA est d'assurer la **Représentation des Etudiants**. Par conséquent, elle se doit de présenter une liste de candidats.

L'Association propose à vos suffrages une liste de **6 candidats alors que 4 sièges sont à pourvoir**. Nous souhaitons qu'il n'y ait aucun siège vacant lorsqu'un titulaire serait dans l'obligation de renoncer à son mandat.

L'Association présente une **liste de candidats représentatifs** des différentes activités de l'UTA, de l'ensemble de ses Implantations, Amphithéâtres, Ateliers et Groupes de Recherches.

Chaque candidat retenu par le Conseil d'Administration de l'Association est un **fédérateur** qui a le souci de l'**intérêt général** et non d'intérêt personnel.

La liste fait figurer les candidats par ordre préférentiel.

COMMENT VOTER ?

Tous les Etudiants inscrits en 2009-2010, à la date des élections sont électeurs. La carte d'étudiant UTA sert de carte d'électeur.

Date du Scrutin : Lundi 22 mars 2010 de 10h à 16h

Modalités particulières : Comme pour les étudiants de formation initiale, le vote par correspondance n'est pas admis.

En revanche, le vote par procuration est possible : 2 procurations par mandataire.

Le mandataire doit présenter la carte d'étudiant du mandant. Le mandant pourra garder une photocopie de sa carte d'étudiant de façon à continuer à suivre sans difficulté les activités de l'UTA.

Nombre de sièges à pourvoir : 4

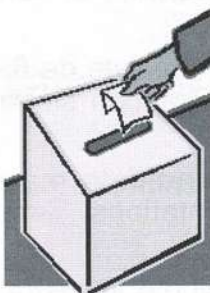
Scrutin : Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir, selon la règle du plus fort reste. **Panachage interdit.**

Dépouillement : le lundi 22 mars 2010 après le scrutin.

Bureau de vote

LIEU :	Secrétariat UTA Pôle Universitaire Sergent Blandan Escalier E 1er étage 37 rue du Repos 69007 LYON
ACCES :	Automobilistes : 42 rue Victorien Sardou - parking Piétons : accès possible également par le 37 rue du Repos.

**Soyez Tous mobilisés pour ces Elections !
Venez voter nombreux le 22 mars 2010 !**



L'ASSOCIATION vous remercie, par avance, de la confiance que vous lui témoignerez.

Le Bulletin de l'Association a pour mission d'informer nos Adhérents et les étudiants, aussi bien sur l'AEUTA que sur l'Université Tous Ages.

Au titre de "Partenaire de l'Université Tous Ages" depuis plus de 31 ans, il nous semble indispensable de faire paraître le communiqué de la Direction de l'UTA.

Nous publions aussi le contenu des "Chartes" des Enseignants et des Responsables d'implantations que les uns et les autres signent à la rentrée de chaque année universitaire.

Jacques Dejoux

Yvette Grégoire

Jacquie Hustache

Nicole Rougerie

Communiqué de la Direction de l'Université Tous Ages

Un certain nombre d'informations tronquées, voire fallacieuses, circulent à ce jour au sujet de l'arrêt de l'activité de Monsieur Buisson à l'UTA.

La Direction de l'UTA est amenée à préciser que Monsieur Buisson a lui-même démissionné fin septembre de sa charge d'enseignement à l'UTA et ce, sans préavis, au nom de sa liberté d'action, de sa propriété intellectuelle et de son indépendance.

La direction de l'UTA a pris acte de sa démission et a assuré son remplacement dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce contexte, elle tient à mettre en garde les étudiants de l'UTA contre toutes tentatives de désinformation qui ne peuvent que nuire à une institution qui, à leur service depuis 35 ans, œuvre au sein de l'Université Lumière Lyon2 pour leur assurer une offre de formation de grande qualité.

Pr. Jacques Gaucher

Annette Lukaszewicz

CHARTRE DES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ TOUS AGES

L'enseignant de l'U.T.A. intervient dans le cadre de l'Université Lumière Lyon 2, comme tel il engage l'Institution. La procédure de recrutement relève de la seule responsabilité de l'UTA. L'enseignant est recruté par la direction après avis favorable du Conseil de l'UTA restreint aux enseignants.

A ce titre, il s'engage à n'enseigner que dans le domaine de compétence pour lequel il a été recruté et à respecter les règles de déontologie de l'Université :

- Le cours n'est pas une tribune personnelle pour l'enseignant,
- Dans le domaine de la recherche, l'enseignant assure un contrôle scientifique et éthique sur les travaux des étudiants,
- L'enseignant est rétribué par l'Université pour ses interventions, il ne perçoit directement aucune autre forme de rétribution de la part des étudiants (polycopiés, supports pédagogiques, livres, CD, places de concert, places de théâtre, voyages...).
- Dans certaines disciplines, un voyage est un prolongement pédagogique conforme à la mission de l'U.T.A. L'enseignant, s'il y est impliqué, devra consulter la direction de l'U.T.A. afin de connaître la réglementation dans ce domaine (ordre de mission...). L'organisation des voyages proposés dans le cadre des actions de l'UTA implique le respect total de la réglementation des marchés en vigueur à Lyon2.

Toute activité complémentaire ou supplémentaire à celles qui relèvent du cycle de conférences doit être approuvée par la direction de l'UTA.

Mise à jour le 12 janvier 2009

CHARTRE DES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ TOUS AGES

Nom de l'Enseignant :

Discipline :

Date :

Signature de l'enseignant

Précédée de la mention " lu et approuvé "

Directeur de l'UTA

CHARTRE DES RESPONSABLES D'IMPLANTATION DE L'U.T.A.

Bénévole, le responsable d'implantation de l'U.T.A. est le représentant de l'Université pour son implantation. Il est mandaté pour agir au nom de l'Université dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Son rôle est essentiel au fonctionnement de l'UTA.

Représentation de l'Université

- Auprès des responsables locaux, municipaux et prestataires de service...
- Auprès des étudiants.

Inscriptions à l'U.T.A.

- Délégation pour procéder à l'inscription des étudiants, conformément aux procédures en vigueur à l'Université. À ce titre, ils sont régisseurs temporaires de recettes pour la période des inscriptions.

Accueil

- Des conférenciers
 - De tous les étudiants régulièrement inscrits à l'Université, sans exclusive, sachant que le lieu d'inscription de l'étudiant ne confère aucun privilège d'accès.
- Vérification des cartes à l'entrée de toutes les conférences

Transmission de l'information

- En provenance du Service U.T.A. et des autres implantations vers les étudiants,
- Des étudiants de l'implantation vers le Service U.T.A.

Transmission des attentes et des besoins culturels des étudiants de l'U.T.A.

- Le responsable d'implantation est chargé de rassembler et de transmettre au Service U.T.A. les attentes et besoins culturels des étudiants.
- Étant entendu que le recrutement ou le renouvellement de l'enseignant est de la compétence de l'Université. Conformément à la charte des Enseignants, l'enseignant est responsable de la pédagogie.

Protection du label " U.T.A. " ou " Université "

- Aucune activité pédagogique, touristique ou de loisir faisant explicitement référence à l'U.T.A. ne peut être organisée sans accord écrit de la direction de l'U.T.A.
- Aucune organisation dont le nom comporterait " U.T.A " ne peut être fondée sans accord écrit de l'Université.

Protection des étudiants de l'U.T.A.

- Le responsable d'implantation doit veiller à protéger les étudiants de toutes formes de sollicitations commerciales à l'occasion des activités de l'U.T.A.
- Le responsable témoin de démarchages à caractère commercial doit les interdire et, s'il n'obtient pas satisfaction, les déclarer à la direction de l'U.T.A.
- Il peut s'agir de publicité, de ventes directes d'objets, de photocopies, de voyages, de conférences supplémentaires

Assurances

- Seules les activités décrites et programmées dans le livret de l'étudiant ou ayant obtenu l'accord de la direction de l'U.T.A. entrent dans le contrat d'assurance de l'Université Lumière Lyon2.

Pérennité de l'implantation

Le responsable d'implantation doit veiller à assurer, sauf cas de force majeure, son remplacement.

Mise à jour le 08 janvier 2009

CHARTRE DES RESPONSABLES D'IMPLANTATION DE L'U.T.A.

Nom du responsable :

Implantation :

Date :

Signature du responsable
Précédée de la mention " lu et approuvé "

Directeur de l'UTA